

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.11.137.B

**Fourniture et livraison
de produits
chimiques pour les
stations d'épuration
des eaux résiduaires
urbaines - Lot n°1 :
"Polymères de
déshydratation" -
Avenant n°1**

LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.11.137.B**

ENVIRONNEMENT / ASSAINISSEMENT - EAUX
USÉES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LES STATIONS
D'EPURATION DES EAUX RESIDUAIRES URBAINES - LOT N°1 : "POLYMERES DE
DESHYDRATATION" - AVENANT N°1**

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres ouvert, le lot n°1 : « polymères de déshydratation » du marché de fourniture et de livraison de produits chimiques pour les stations d'épuration a été notifié le 31 décembre 2009 à la société SNF S.A.S. dont le siège est situé Z.A.C. de Milieux – 42163 Andrezieux cedex.

Suite à la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Fléac, des modifications doivent être apportées aux conditions d'exécution du marché afin de prendre en compte les contraintes liées à cet équipement.

Tout d'abord, le marché est à bons de commande avec engagement sur des montants minima et maxima, conformément à l'article 77 du code des marchés publics précise que les prestations à réaliser s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

Lot n°1 : Polymères de déshydratation

Polymère poudre : Montant minimum annuel de 20 000 € HT
Montant maximum annuel de 80 000 € HT

Polymère liquide : Montant minimum annuel de 2 000 € HT
Montant maximum annuel de 8 000 € HT

Or, la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Fléac réclame de mettre en œuvre des quantités plus importantes de polymères liquides.

Par conséquent, il est proposé de globaliser les montants minimum et maximum de la manière suivante :

- Montant minimum annuel de 22 000 € HT
- Montant maximum annuel de 88 000 € HT.

Par ailleurs, il convient aussi de rajouter dans cet avenant un nouveau point de livraison à savoir à la station d'épuration de Fléac, lieu dit « les Murailles » à Fléac (16730).

Cet avenant ne comporte aucune incidence financière sur l'équilibre initial du marché.

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°1 au marché de fourniture et livraison de produits chimiques pour les stations d'épuration des eaux résiduaires urbaines - Lot n°1 : « Polymères de déshydratation » ayant pour objet des modifications des conditions reprises ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 novembre 2012	<u>Affiché le :</u> 28 novembre 2012